



Communauté de Communes  
**PONTHIEU-MARQUENTERRE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
Somme

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	96	65

DELIBERATION N° DE 2024_075
<i>Finances - Titre de recette - Mairie de Canchy - Fuite d'eau</i>

Date de la convocation
24 septembre 2024

Date d'affichage
24 septembre 2024

VOTES
<b>EXPRIMES</b> : 65
<b>POUR</b> : 60
<b>CONTRE</b> : 2
<b>ABSTENTIONS</b> : 4
NPPV : 3

## Délibération du Conseil Communautaire de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Séance du jeudi 03 octobre 2024

Le trois octobre deux mille vingt-quatre à 15h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle des Fêtes de la Gaieté à Nouvion, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

**Présents** : Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur Dominique DELANNOY (DOMVAST), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Fabien CARPENTIER (GUESCHART), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Monsieur Bernard DELABROYE (LE BOISLE), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Madame Marie Jeanne MERLIN (LE CROTOY), Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Madame Amandine DELCOURT (Nouvion), Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Martial BALSAMO (QUEND),

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE\_2024\_075-DE  
A G E D I

Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCCOURT-BUSSUS), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCHÉUX)

**Elus représentés ayant donnés pouvoir** : Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU) représenté par Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS) représenté par Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHIEU) représenté par Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS) représenté par Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCCOURT-BUSSUS), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND) représenté par Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Richard RENARD (RUE) représenté par Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Dominique LECERF (VRON) représenté par Monsieur Patrick SOUBRY (VRON)

**Absent(s)** : Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE) suppléée par Monsieur Bernard DELABROYE (LE BOISLE), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHIEU) suppléé par Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCHÉ)

**Excusé(s)** : Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY), Madame Anita MAGNIER (RUE), Madame Dany HAREUX (RUE), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX)

**A été nommé(e) secrétaire** : Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE)

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE\_2024\_075-DE

A G E D I

**Objet de la Délibération** : Finances - Titre de recette - Mairie de Canchy - Fuite d'eau

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'arrêté Préfectoral en date du 14 décembre 2016, créant la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;  
Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n°122/5/2017 en date du 29 mai 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 septembre 2017, approuvant les statuts de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;  
Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre n° 165/10/2017 en date du 5 octobre 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2017, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;  
Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre n°DE\_2019\_025 en date du 28 mars 2019 et l'arrêté Préfectoral du 2 juillet 2019, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;  
Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre n°DE\_2024\_047 du 03 avril 2024 et l'arrêté préfectoral du 05 août 2024, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre.

Vu les statuts de l'intercommunalité emportant compétence en matière scolaire comprenant le fonctionnement des écoles, l'entretien des locaux, la prise en charge des dépenses liées ;

Considérant :

- une fuite d'eau détectée à Canchy sur un réseau enterré d'alimentation en eau potable commun aux bâtiments accueillant la mairie, le logement communal et l'école ;
- la consommation d'eau facturée par la Société des Eaux de Picardie à hauteur de 9 830,00 € TTC (1<sup>er</sup> semestre 2024, 186 m<sup>3</sup>) ;
- la réparation du réseau souterrain fuyard réalisée par la société Jules Aménagement pour 5 803,20 € TTC ;
- la recherche de fuite facturée par DF Détection pour un montant de 1 921,13€ ;
- le suivi des travaux assuré par la Communauté de communes ;
- l'absence de prise en charge d'une partie de la consommation d'eau par le Syndicat d'eau ;

Considérant la répartition des dépenses convenue avec la commune avec la participation de la Communauté de communes à hauteur d'un tiers de l'ensemble des frais soit 17 554,33 € / 3 = 5 851,44 € TTC (y compris les 1 921,13€ déjà réglés) ;

Le Conseil communautaire décide à la majorité :

- d'approuver la participation financière de la Communauté de communes à hauteur du tiers des dépenses consécutives à cette fuite, soit 5 851,44 € qui se décompose en 1 921,13 €, somme déjà mandatée et 3 930,31 € restant à payer à la commune ;
- d'autoriser le Président à mandater la somme de 3 930,31 € à la commune de Canchy ;
- de donner délégation au Président pour la mise en œuvre de la présente délibération et signer tout acte en découlant.

Pour : 60

Farcy Pascal  
Berthe Antoine  
Balesdent Bruno  
Patte Claude  
Dufour Grégory  
Bordret Xavier  
Gamard Marcel  
Mouton Eric représenté par Bordet Xavier

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE\_2024\_075-DE

A G E D I

Crépin Maurice  
Bouchez Franck  
Labry Jean Louis représenté par Patte Claude  
Gérard Olivier  
Beron Maïté  
Delannoy Dominique  
Briet Damien  
Alexandre Isabelle  
Taeck Guy  
Miramont Dominique  
Wallet Daniel  
Baillet Alain  
Kraemer Eric  
Van Riek Onghena Marie José  
Pruvot Jean Paul  
Carpentier Fabien  
Noël Frédéric  
Deleens Stéphane  
Evrard Philippe  
Hornoy Arnaud représenté par Philippe Evrard  
Delorme Véronique  
Merlin Marie Jeanne  
Delcourt Pierre  
Pecquet Jean Marie  
Pley Olivier  
Parment Philippe  
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe  
Gallet Gérard représenté par Deleens Stéphane  
Hertault Claude  
Conty José  
Forestier Maurice  
Delcourt Amandine  
Monflier Bernard  
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine  
Jaméas Jean Jacques représenté par CONTY José  
Volant Marc  
Fourdinier Marie Claire  
Bourgois Frédéric  
Bost Patrick  
Thueux Jacky  
Porquet Joël  
Lepaysan Joanny  
Richard Renard représenté par Hertault Claude  
Wattebled Rachel  
Gouesbier Francis  
Martin Jocelyne  
Monin Yves représenté par Martin Jocelyne  
Farcy Joël  
Sauvage Laurent  
Soubry Patrick  
Lecerf Dominique représenté par Soubry Patrick  
Miannay Thierry

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE\_2024\_075-DE

A G E D I

Contre : 2

Dulys Jean-Claude  
Pierrin Philippe

Abstention : 4

Martin Jean Luc  
Doublet Odile suppléée par Delabroye Bernard  
Crépy Yves représenté par Marcassin Daniel  
Marcassin Daniel

Ne prend/prennent pas part au vote : 3

Cat René  
Balsamo Martial  
Nester Paul

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,  
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Claude HERTAULT



Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de reception de l'AR: 07/10/2024

080-200070936-DE\_2024\_075-DE

A G E D I